

Conseil général du 29 juin 2021

Rapport du Conseil communal

4. Approbation des comptes de l'exercice 2020

Comptes 2020

Les comptes ont été vérifiés par notre fiduciaire pour la partie municipale. Ceux des 3 bourgoisies ont été vérifiés par la CGVF.

La Commune de Val Terbi boucle l'exercice 2020 sur un bénéfice de 9'000 francs alors que le budget prévoyait un bénéfice de 5'300 francs.

A noter que les bons chiffres des comptes 2020 ont permis d'alimenter la réserve de politique budgétaire de 250'000 francs. Sans cette attribution, le résultat serait un bénéfice d'environ 260'000 francs.

Bourgoisies

- Montsevelier : excédent de charges de 5'700 francs (excédent de charges de 4'100 francs au budget). Pas de dépassement budgétaire.
- Vermes : excédent de produits de 5'300 francs (excédent de charges de 4'700 francs au budget). Pas de dépassement budgétaire.
- Vicques : excédent de produits de 40'000 francs (excédent de produits de 3'600 francs au budget). Pas de dépassement budgétaire.

Municipalité

Rentrées fiscales

Les rentrées fiscales sont stables par rapport au budget avec un résultat de 16'000 francs supérieur aux attentes. Cette stabilité masque des variations importantes, tant à la hausse qu'à la baisse :

- Des variations d'impôts de 320'000 francs plus hautes que budgété ! (9100.4007.00 et 9100.4007.99) Ce poste est très variable selon les années et vraiment difficile à estimer.
- Les retraits en capital sont aussi supérieurs de 90'000 francs par rapport aux attentes.
- En revanche, les impôts « normaux » sont en forte baisse. Pour les personnes physiques, le résultat est inférieur d'environ 200'000 francs par rapport au budget et pour les personnes morales la diminution est de 90'000 francs.

La fiduciaire nous a clairement expliqué que l'impact du COVID ne se fait que très marginalement sentir sur les rentrées fiscales 2020. Les rentrées seront surtout impactées à la baisse en 2021 et 2022.

Variations importantes par rapport au budget

- Le chapitre 05 prévoyance sociale termine par des dépenses en hausse de 110'000 francs par rapport au budget. A noter que l'augmentation est même de 470'000 francs par rapport aux comptes 2019 !
- Presque toutes les rubriques finissent sur des dépenses qui sont plus basses que le budget. C'est le cumul des petits gains dans chaque rubrique qui est à l'origine du bon résultat 2020.

Autofinancement et endettement

L'autofinancement est conforme aux attentes et s'élève à 1,1 million de francs.

L'endettement brut est en légère baisse à 5'030 francs par habitant contre 5'170 francs en 2019. Malgré cette légère baisse, ce niveau d'endettement est considéré comme critique dans les indicateurs financiers qui sont calculés pour le Service des communes. En effet, notre ratio dette brute par rapport aux revenus totaux de la commune est de 201,5% (il est considéré comme critique dès 200% et mauvais entre 150 et 200%).

Éléments comptables particuliers

- La lecture du résultat est assez complexe d'une année sur l'autre, car les écritures ont été ajustées pour être pleinement compatibles MCH2. Par exemple, les dépréciations sont maintenant imputées dans toute la comptabilité en fonction des objets et de leur affectation.
- Le bon résultat a permis d'augmenter de 250'000 francs la réserve de politique budgétaire qui s'élève donc maintenant à 417'000 francs.

Investissements

Un dépassement budgétaire est à noter pour le plan spécial Devant Vicques. Il s'explique par diverses demandes de travaux supplémentaires comme l'élargissement de la chaussée, la mise en place de rangs de pavés ou des améliorations au niveau de l'assainissement des eaux de pluie. Toutefois, le décompte final n'a pas encore été établi et des participations de tiers doivent encore être facturées.

Dépassements budgétaires

Les dépassements budgétaires concernent la participation communale aux charges de l'aide sociale (charges liées) et des variations d'impôts des années antérieures, montants sur lesquels nous n'avons aucun pouvoir de décision. Il n'y a donc pas de dépassements à ratifier.

Crédits supplémentaires du Conseil communal

Depuis 2019, suites aux remarques de la fiduciaire, un suivi précis des dépenses extraordinaires du Conseil communal est mis en place. Vous trouvez le détail à la fin du rapport de la caissière. Le Conseil communal a voté des crédits supplémentaires pour un total d'environ 136'000 francs (montant maximum disponible : 181'000 francs).

Financements spéciaux

- **Le compte des déchets** boucle sur un bénéfice de 55'000 francs attribué au fonds de réserve. Attention la taxe a été baissée pour 2021 à 75 francs au lieu de 90 francs, ce qui impactera le résultat négativement d'environ 42'000 francs.
- **Elimination et traitement des eaux** : 148'000 francs ont été attribués au fonds de réserve.
- **Approvisionnement en eau potable** : versement de 16'000 francs au fonds de réserve.
- **Corrections de cours d'eau** : versement de 104'000 francs au fonds de réserve.

3 Conclusion

Le Conseil communal a accepté les comptes tels que présentés et les dépassements de budget dans sa séance du 1^{er} juin 2021.

Le Conseil communal vous invite à accepter l'ensemble des comptes 2020.

7. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal à Madame BELOUAI Nassima dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire

Madame Nassima BELOUAI, 1981, a déposé une requête visant à l'obtention de la naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal.

Le Service de la population a procédé à son audition et considère que toutes les conditions sont réunies pour que Madame Belouaj obtienne le droit de cité cantonal.

Avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, en vue de l'obtention de la nationalité suisse, il appartient aux instances communales, en l'occurrence le Conseil général, de lui accorder le droit de cité communal.

Madame Belouaj est de nationalité française et vit en Suisse depuis 2007.

Vicques, le 11 juin 2021



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Michel Brahier
Président

Catherine Comte
Secrétaire